



Professionnaliser et réunir les acteurs touristiques

FICHE ACTION N°16

Mise en réseau des acteurs et formations

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :
DEVELOPPER UNE CULTURE DE L'ACCUEIL

Référence à l'axe n° 3 du contrat de développement territorial 2007/2013 : Associer les dimensions environnementales, touristiques et culturelles au service de projets fédérateurs, vecteurs d'image.

Chef de file : Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

En 2003, une étude commandée par le Conseil Général de la Nièvre a mis en évidence le fait que les principaux acteurs du tourisme nivernais travaillaient de manière éclatée avec des difficultés de coordination et de mise en réseau. Les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative ont dans le dispositif un rôle clé à jouer d'animation et de promotion des territoires. A partir de ce constat, le Pays a soutenu au travers de son premier contrat des projets permettant de développer la qualité de l'accueil offerte à la clientèle touristique mais aussi d'acquérir des habitudes de travail en réseau (création d'une maison du tourisme, achat de matériel informatique permettant la mise en réseau des OTSI). Toutefois, il apparaît que le manque de structuration touristique homogène sur le territoire constitue un réel handicap à la mise en place d'actions collectives et de partenariats concrets.

C'est pourquoi, le Pays, fort de son rôle de coordonnateur et de rassembleur, souhaite accompagner une réflexion avec les territoires portant sur la définition d'une stratégie d'accueil et d'animation touristique globale permettant de développer les complémentarités, les mutualisations et par la suite des actions partenariales notamment à partir de la future maison du tourisme.

Il désire également répondre aux attentes de certaines collectivités (Pougues les Eaux par

exemple qui a obtenu le label « village étape ») qui ont décidé de mener une réflexion sur l'avenir de leur structure d'accueil touristique. L'opportunité en terme d'image (aire de service) que va offrir le prolongement de l'A77 jusqu'au circuit de Nevers Magny Cours ainsi que les nouvelles pratiques du tourisme liées notamment aux Technologies de l'Information et de la Communication (via l'internet notamment), auront également des répercussions sur l'organisation de l'accueil touristique du territoire.

L'objectif est bien de permettre une structuration territoriale mais aussi la mise en réseau d'acteurs et de prestataires du tourisme, de mettre en lien les acteurs publics et privés, les mondes rural et urbain tout en restant en cohérence avec les politiques départementales et régionales du tourisme.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Renforcer les partenariats, le travail en réseau et les actions de mutualisation entre les acteurs publics et privés du tourisme situés sur le territoire
- Mettre en place une stratégie associant le tourisme rural et le tourisme urbain
- Augmenter la lisibilité de l'offre touristique du territoire
- Améliorer la qualité des prestations touristiques au travers de la professionnalisation des acteurs

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contribution à la stratégie de développement local :

- Professionnaliser et réunir les acteurs

Contribution à la stratégie départementale et régionale :

- accompagner des actions relatives à la mise en réseau d'acteurs (publics/ privés, offices de tourisme, prestataires...) permettant de décliner en opérations une stratégie touristique de territoire partagée et concertée associant le rural et l'urbain
- Améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre touristique en Bourgogne (SRDT) : en structurant mieux la collecte et le traitement de l'information touristique, en mettre en place les outils nécessaires à la diffusion de l'information et en travaillant sur un réseau des offices de tourisme.
- poursuivre la professionnalisation des acteurs.

Plus-values

Augmenter la lisibilité de l'offre touristique du territoire par une meilleure concertation des actions des acteurs
Coordonner une politique d'accueil touristique à l'échelle Pays

Caractère intercommunal de l'action

L'ensemble des actions envisagées s'inscrivent dans le cadre d'une politique touristique qui revêt une dimension Pays

Caractère durable de l'action

Les actions engagées s'inscriront en cohérence avec la stratégie départementale « De l'Art, de l'Air » et permettront de mettre en place une organisation touristique territoriale et des partenariats durables.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes intermédiaires

Il s'agit notamment de permettre à terme de créer un renvoi entre les pôles Neversois et Sud Nivernais (Decize et La Machine) en passant par la commune d'Imphy notamment grâce à la thématique « patrimoine industriel ».

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p><i>Intitulé : Définition et mise en œuvre d'une stratégie de développement et d'organisation touristique sur le Pays</i></p> <p><i>Il s'agit de définir, en partenariat avec l'ADT, l'Union Départementale des OTSI et les collectivités, une stratégie touristique d'accueil, de promotion et d'animation du réseaux des acteurs locaux à l'échelle du Pays et de soutenir les investissements qui seront nécessaires à sa mise en œuvre. Les études de type formation action seront privilégiées. Elles pourront être menées par un ou plusieurs cabinets d'étude.</i></p> <p>1.1 : Etudes (diagnostic de l'offre touristique, schéma d'organisation touristique notamment)</p> <p>1. 2 : Soutien aux investissements (aménagement et équipements) et aux actions en fonction des résultats des études Pour les investissements (aménagement et équipements), renvoi à la négociation de l'avenant du contrat</p> <p>1.3 : Soutien à la création et à la 1^{ère} édition d'un document de promotion du Pays NSN</p> <p>1.4 : Soutien à des actions de commercialisation de produits touristiques notamment liées aux technologies de l'information et de la communication. (<u>renvoi à la négociation de l'avenant</u>)</p>
2.	<p><i>Intitulé : Soutien à l'animation d'un réseau des acteurs du tourisme du Pays</i></p> <p>2.1 : Soutien à des actions de professionnalisation à travers de l'animation du réseau des acteurs du tourisme du Pays : renvoi à la mission d'ingénierie touristique (fiche 24)</p> <p>2.2 : Organisation d'échanges d'expériences avec d'autres territoires et/ou filières</p> <p>2.3 : Soutien à l'équipement informatique et NTIC des nouveaux OT du territoire Renvoi fiche action 23</p> <p>2.4 : Soutien à l'organisation d'un évènement de promotion annuel des activités touristiques du Pays Les actions financées devront être en cohérence avec les résultats de(s) étude(s) (op. 1 de la fiche)</p>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	1.1 : association, Conseil de Développement 1.2, 1.3 et 1.4 : association, établissement public, collectivités
2.	Association, établissement public, chambres consulaires, collectivités

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatif portant sur l'éco conditionnalité
1.	<p>Démarche s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie Pays.</p> <p>1.1 : Le(s) études(s) devront permettre de travailler au travers de plusieurs phases sur l'interconnaissance de l'offre touristique et de ses acteurs, sur la communication/promotion, sur la conception et la commercialisation de produits intégrés.</p> <p>L'intervention de la Région portera sur une étude de type formation action des acteurs touristiques locaux en vue de définir une stratégie d'accueil, d'animation et de promotion touristique.</p> <p>Cette étude visera un triple objectif : l'interconnaissance de l'offre touristique et de ses acteurs, la communication et la promotion, la conception et la commercialisation des produits intégrés.</p> <p>1.3 L'intervention de la région portera, selon les conclusions du schéma d'organisation sur la conception et la première édition d'un guide touristique à l'échelle Pays.</p>	
2.	<p>Le Pays servant de relais local avec l'ADT et les organismes de formation.</p> <p>2.2 : Intervention de la Région sur la base des conclusions du schéma d'organisation et sur la base d'un programme annuel avec un bilan N-1 (la simple reconduite d'action ne sera pas éligible).</p> <p>2.3 : Soutien aux OTSI n'ayant pas bénéficié d'une aide financière via le premier contrat de Pays.</p> <p>2.4 : Actions venant compléter les manifestations existantes organisées par</p>	

	l'ADT et qui ont une dimension territoriale Pays. L'ADT et l'union départementale des OTSI seront associées. Une ouverture sur les territoires voisins sera également envisagée.	
	<u>Autres dispositions particulières :</u>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS					
	Types de crédits (territoriaux/sectoriel)			Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Pays	Région	1.1 Territoriaux 1.3. Territoriaux	1.1. 70% 1.3. 50%	Volet 1
		Département	1.2. FDP		
2.	Pays	Région	2.2. Territoriaux	2.2. 50%	Volet 1

DISPOSITIFS D'EVALUATION	
1.	Résultats et préconisations de l'étude
2.	Nombre de formations mises en place pour les prestataires du Pays et nombre de participants
	Nombre d'éducteurs mis en place
	Nombre d'opérations collectives organisées